

**Déclaration du SE-Unsa à la CAPA des PLP du 18 juin 2018**

« Renforcer les partenaires sociaux en encourageant l’engagement syndical, la reconnaissance de celui-ci dans les carrières au sein des entreprises et en luttant contre la discrimination syndicale ». Tel était l’objectif 2 du programme du candidat Macron pour le dialogue social.

Or, définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut se traduire par une détérioration des droits des agents publics. Ainsi la présentation, le 25 mai, par la Direction générale de l’Administration et de la Fonction publique, au nom du gouvernement, d’un scénario pour les futures Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d’amélioration que le président Macron n’a eu de cesse d’évoquer.

Le SE-Unsa réaffirme l’importance de CAP et CCP proches des préoccupations des agents qui permettent de garantir l’équité de traitement entre eux et la transparence dans la gestion. Le projet présenté le 25 mai supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation et réduit le suivi des promotions. De fait il ne restera plus aux CAP que l’étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. L’idée de supprimer le paritarisme même est évoquée.

Le SE-Unsa rappelle toute l’importance qu’il attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l’alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l’article 9 du statut général de la fonction publique. Il rappelle également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité.

Pour le SE-Unsa, cette première présentation ne doit pas rester en l’état. Avec l’UNSA, son union, il s’interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique. En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd’hui, éclairé et régulé par l’avis donné lors des instances consultatives.Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul, chaque agent face à son employeur. Ce n’est pas notre conception qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Concernant la rénovation de la voie professionnelle, le ministre de l'éducation nationale a rendu ses arbitrages le 28 mai dernier. Outre la promotion de l'apprentissage dont on connait les limiteset les écueils en pré-bac, les projets qu'il développe visent à rendre la voie professionnelle plus attractive. Ils pourraient permettre de mieux répondre aux besoins d'élèves aux profils et projets très divers, à condition qu'ils ne soient pas l'occasion de nouvelles économies dans la voie professionnelle comme ce fut le cas pour la réforme du Bac Pro 3 ans. Pour le SE-Unsa, il n’est pas envisageable que cette réforme soit une source d’économies budgétaires : la confiance et l’engagement de tous en dépend.

Ainsi, les nouvelles grilles horaires élèves sont allégées afin de dégager des heures pour des groupes à effectifs réduits ou de la co-intervention. C’est une option qui peut être intéressante si aucun moyen ne s'évapore dans l'opération, si les programmes sont adaptés et si les équipes sont accompagnées pour mettre en œuvre les nouveaux dispositifs. Nous ne connaissons pas à ce jour les critères de dotation en heures complémentaires professeurs. C’est à l’aune de cette attribution que nous pourrons mesurer la volonté ministérielle de transformer qualitativement les conditions d’enseignement des élèves et des PLP.

Le développement de l'apprentissage dans les LP devra également être suivi de très près. Apprentissage et voie scolaire doivent se compléter sans se concurrencer ni se mélanger.

Le ministre a également décidé de réduire les capacités d’accueil du bac professionnel Gestion et Administration au regard des difficultés d’insertion. On évoque une réduction de moitié du nombre de sections sur 5 ans. Pour le SE-Unsa, les conséquences pour les 80 000 élèves qui fréquentent cette filière comme pour les enseignants d'éco-gestion doivent être anticipées et constituer une priorité pour le ministère et les académies. Un accompagnement de qualité pour les collègues qui seront touchés par des mesures de cartes scolaires ou qui souhaiteront se réorienter professionnellement est indispensable. Les bonnes intentions ministérielles, dans les discours, devront s’inscrire dans les faits.Le SE-Unsa y sera attentif et apportera tout son soutien aux collègues concernés.

La future rénovation du référentiel du bac pro GA devra être bien réfléchie afin d’éviter les écueils de la précédente qui a mis les enseignants en difficulté sans améliorer l’insertion des jeunes.

Quant aux élèves qui s’orientaient en GA, très majoritairement des jeunes filles, que vont-ils devenir ? Le ministère n’est pas très prolixe à ce sujet. La piste des métiers des services et soins à la personne est évoquée.Il est en tout cas inconcevable que ce « réajustement » de l’offre de formation ne se traduise par un subterfuge visant à faire des économies.  
Pour le SE-Unsa, il est urgent de prendre ce problème à bras le corps afin de commencer à anticiper sur l’évolution des cartes de formations régionales.

D'autres axes de travail sont encore flous, que ce soit l'avenir des 78 campus des métiers existants, la mise en œuvre des futures « familles de métiers » ou la durée modulaire du CAP.  
Concernant le nouveau schéma *du parcours certificatif vers le baccalauréat professionnel*, il se veut moins lourd pour les enseignants et les élèves. Le rapprochement avec le bac général et technologique contribuera à la valorisation du bac professionnel.  
Reste à obtenir un traitement comparable des enseignants en classes d’examen : le SE-Unsa revendique une pondération comparable à celle des certifiés et agrégés en lycée GT et une indemnité de contrôle continu.

Selon le ministre, toutes ces propositions donneront lieu à « un dialogue social nourri et constructif ». Pour le SE-Unsa, des moyens garantis et l'amélioration de la qualité de vie au travail des enseignants de lycée professionnel sont indispensables à la réussite de ce projet. Les attentes des enseignants de LP sont très fortes. Ils ne sont que 60% à se déclarer heureux dans leur métier, contre plus de 85% des enseignants en lycée GT selon un sondage SE-Unsa-IFOP paruele mercredi 31 mai 2018. Cet écart significatif doit interpeller le ministre.

Espérons que ce dialogue « nourri et constructif » permettra également d’aborder le devenir de l’éducation prioritaire dans les LP et la surreprésentation, corrélée au sous-accompagnement, (pour ne pas dire le non accompagnement) des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les classes de Lycées Professionnels.

Concernant l’ordre du jour ; nous nous félicitons qu’une interprétation extrêmement stricte des conditions d’attribution de la bonification « Situation de parent isolé » n’ait pas été maintenue. Le flou juridique qui découle du choix sémantique du ministère doit être rapidement éclairci, pour que cette situation ne se reproduise pas l’année prochaine. Il était inenvisageable pour nous que des collègues ne puissent obtenir de bonification alors qu’ils élèvent seul un ou plusieurs enfants, cela revêtait un caractère discriminatoire et inégalitaire. Le bon sens et la mesure l’ont emporté. Nous remercions l’administration de cet arbitrage.